



# CONTRAT DE FILIÈRE



©eve hilaire - studio des 2 prairies - CD 73



# APICULTURE



# ÉDITO

3 mots d'ordre ont guidé notre action pour bâtir ces nouveaux contrats de filières agricoles : **lisibilité, concertation et ambition.**

## ● Lisibilité

Le Conseil Savoie Mont-Blanc, qui portait nos politiques agricoles n'est plus, mais notre détermination à accompagner les filières reste intacte.

Pour accompagner avec efficacité et simplicité nos agriculteurs, l'ensemble des acteurs doivent y voir clair sur notre stratégie et sur les outils proposés par notre collectivité. Dans un contexte administratif trop souvent complexe et dont les agriculteurs sont trop souvent victimes, cette lisibilité demeure une priorité forte car elle est un gage d'efficacité et de pérennité de notre modèle.

## ● Concertation

Le Département a souhaité, dès le début, concerter l'ensemble des parties prenantes pour parvenir à la politique la plus juste possible, au plus près des besoins du terrain. Grâce aux échanges nourris entre la collectivité et l'ensemble des maillons de la chaîne, nous avons pu saisir au mieux les enjeux majeurs auxquels chaque filière est confrontée et ainsi pu y répondre avec finesse grâce à de nouveaux dispositifs concrets d'accompagnement.

## ● Ambition

Le Département a toujours été pionnier en matière de politique agricole et il nous faut rester à la hauteur de l'excellence de nos produits. Nos 28 000 vaches laitières et notre pastoralisme restent les fleurons de notre Savoie, mais nos pratiques agricoles sont bien plus riches et diversifiées. Raison pour laquelle nous souhaitons accompagner autant la filière caprine qu'ovine en passant par l'arboriculture ou encore l'apiculture.

Chacune des filières concernées concourt, au dynamisme, à la beauté et au rayonnement de notre département. Malgré la diversité des productions nos objectifs sont communs :

- s'adapter au changement climatique,
- renforcer la pérennité des exploitations pour assurer leur transmission et leur renouvellement,
- favoriser des pratiques respectueuses de l'environnement,
- contribuer à l'approvisionnement en restauration hors domicile et circuits de proximité,
- concourir à la qualité des produits et la compétitivité des filières par l'amélioration des conditions sanitaires et de travail : volet production / volet transformation,
- améliorer et maîtriser le foncier agricole et pastoral,
- sensibiliser et impliquer le public sur les questions agricoles et alimentaires

Fidèles à cette volonté de poursuivre un engagement sérieux et ambitieux, ces contrats de filières sont la démonstration qu'en Savoie l'agriculture requiert de la part d'une collectivité comme la nôtre une attention toute particulière car elle est notre passé, notre présent et plus que jamais notre avenir.



**Hervé Gaymard**  
Président du Conseil départemental



**Gilbert Guigue**  
Vice-Président délégué à l'agriculture, l'alimentation, la forêt, l'eau









Par ailleurs, ces différents contrats de filière et thématiques s'inscrivent en cohérence et en complémentarité avec d'autres politiques transversales ou outils du Département : le plan climat adopté en décembre 2023, le Projet Alimentaire Territorial labellisé par l'Etat en 2021 et le laboratoire départemental d'analyse vétérinaire.

Le Département souhaite accompagner les professionnels agricoles (organismes et exploitants) pour relever les défis d'une agriculture



©Chambre d'Agriculture Savoie, Mont Blanc

d'excellence, vivable et rémunératrice, qui s'adapte au changement climatique, qui opère une transition agroécologique et qui répond aux attentes de la société et des consommateurs.

**La nouvelle politique d'intervention du Département en agriculture vise à couvrir l'ensemble des productions présente sur le Département et s'articule autour de :**

- ▶ 11 contrats de filière : apiculture, arboriculture, bovins lait, bovins viande, caprins, horticulture, légumes, ovins, petites filières (plantes aromatiques et médicinales, héliciculture, pêche, paysans-boulangers...), viticulture, volailles ;
- ▶ 2 contrats thématiques : pastoralisme et foncier.

Un premier contrat de filière apiculture des Pays de Savoie a été mis en place en 2018 en faveur de l'apiculture, afin de renforcer la pérennité des exploitations (pépinière d'essaims), augmenter la valeur ajoutée, préserver les races endémiques et promouvoir les cultures mellifères.

Ce contrat a fait ses preuves en termes d'accompagnement de la filière et des exploitations apicoles.

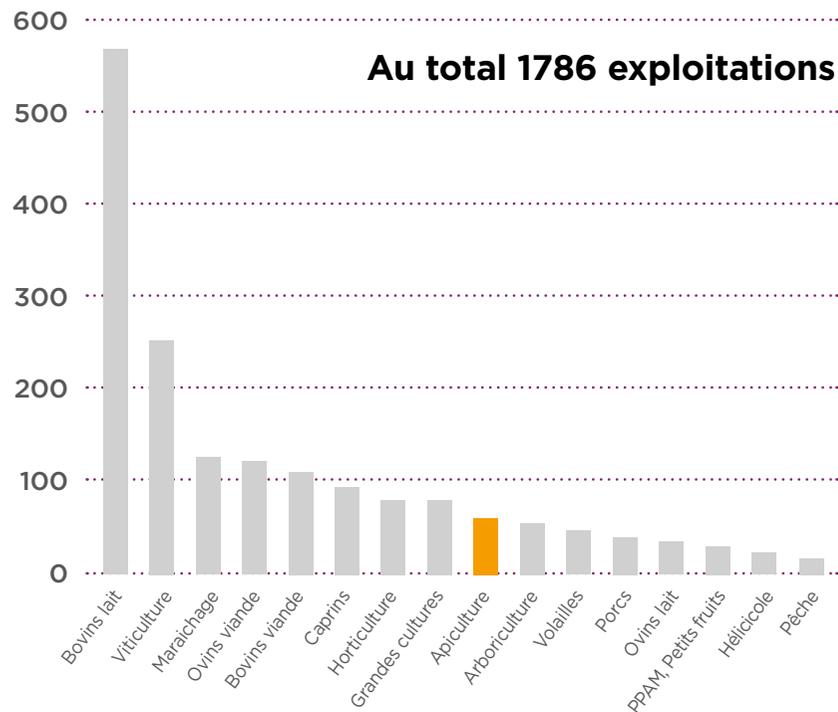


# LA FILIÈRE EN SAVOIE

## LES DONNÉES DE L'AGRICULTURE EN SAVOIE

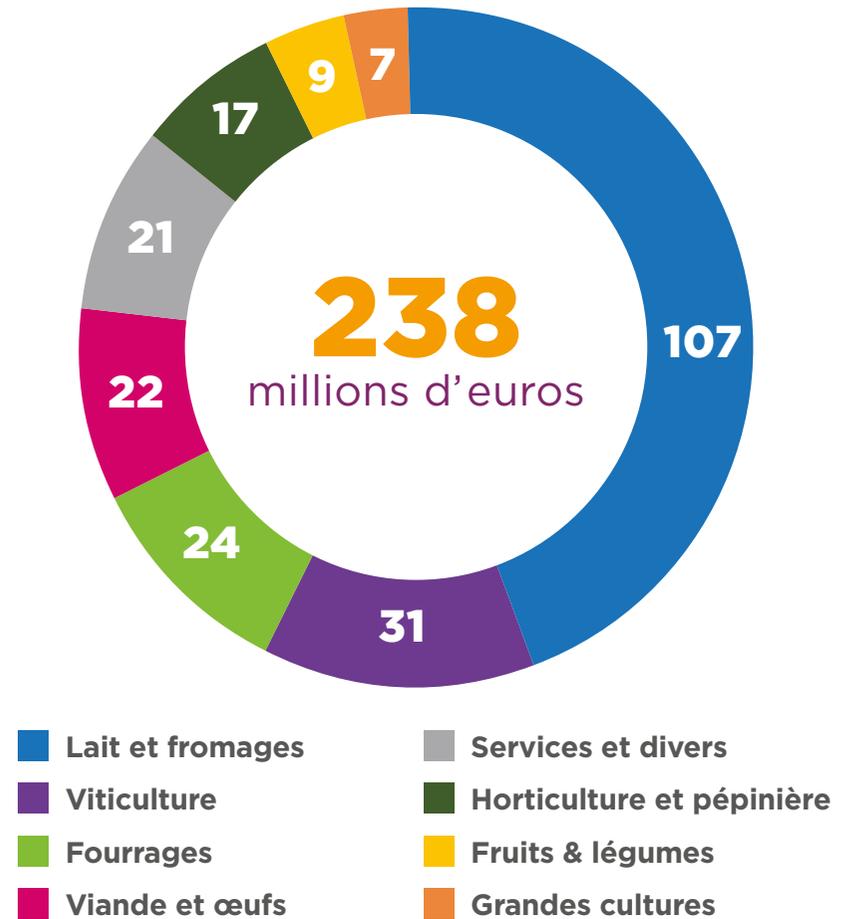
Les graphes ci-dessous permettent de situer la filière au sein du paysage agricole.

### Répartition du nombre d'exploitations par filière en Savoie en 2022



## CHIFFRE D'AFFAIRES AGRICOLE DE LA SAVOIE EN 2020

(production au prix de base)



## LE CONTEXTE DE LA FILIÈRE APICOLE SAVOYARDE - CHIFFRES CLÉS

**1 894 apiculteurs-rices**

14% des apiculteurs de la région  
Auvergne Rhône-Alpes  
2<sup>nd</sup> département en nombre d'apiculteurs

**dont 44 professionnels**

2,3% des apiculteurs de Savoie  
11% des apiculteurs pro  
de la région Auvergne Rhône-Alpes

**36 956 ruches**

(12% des ruches en région  
Auvergne Rhône-Alpes)  
2<sup>nd</sup> département avec le plus de ruches  
en région Auvergne Rhône-Alpes

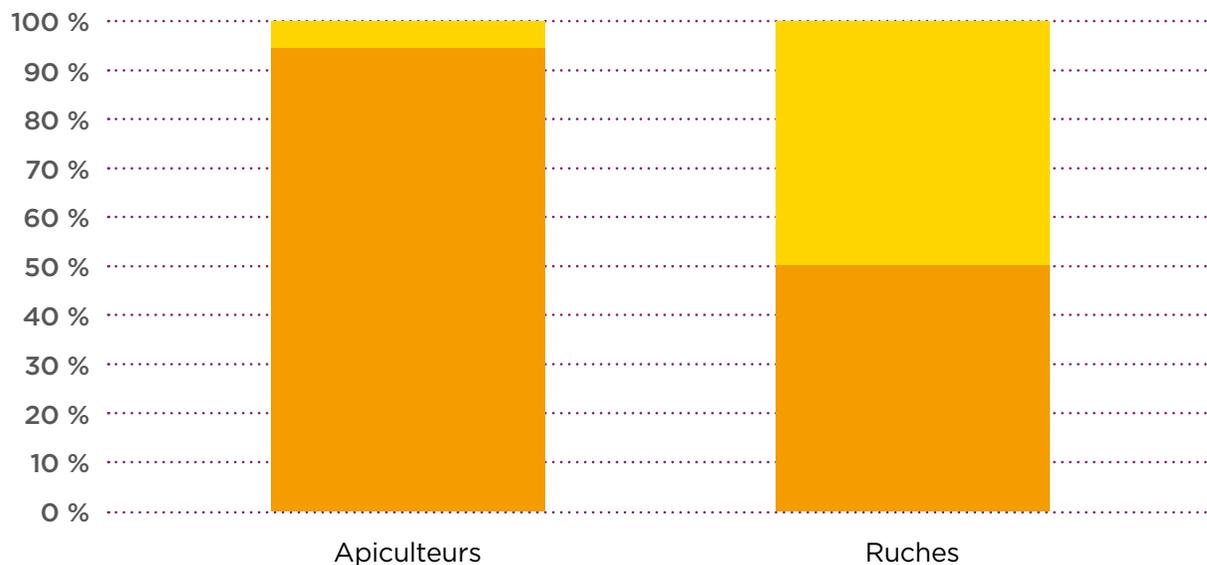
**dont 17 507 ruches**

47% des ruches de Savoie

Données GAPS - ADA-AURA

**Répartition  
apiculteurs professionnels  
et amateurs en Savoie**

Amateurs  
Professionnels





©eve hilaire - studio des 2 prairies - CD 73

## LES ENJEUX

### Facteurs de succès

**Variabilité du territoire en site de production** (adret, ubac, transhumance altitudinale, diversité de biotopes...).

Département avec démographie croissante et zones de chalandises bien réparties sur le territoire, Débouchés de vente sur sites touristiques,

Une majorité des apiculteurs-trices regroupés au sein d'un syndicat dynamique qui entretient un réseau (échange d'informations, formation, commande groupée, entraide)

### Points de vigilance

Exposition au bioagresseurs nouveaux (frelon asiatique, Aethina thumida...)

**Exposition au changement climatique** (canicule, mauvaise répartition des pluies sur l'année, gelées tardives,...)

Exposition aux phytosanitaires (proximité vignes, vergers,...)

### Opportunités

Soutien financier de la Région Auvergne Rhône-Alpes avec un plan de filière apicole permettant aux apiculteurs de mieux s'équiper pour les récoltes, lutter contre les bioagresseurs et communiquer sur leurs exploitations.

**Débouchés, clientèle touristique, Image**

Soutien du Département de la Savoie avec un plan de filière qui complète utilement les dispositifs existants.

### Menaces

**Crise du miel liée à une augmentation croissante des miels d'importation à bas coût** sur l'étal des GMS et à une concurrence déloyale de la part d'« apiculteurs » non déclarés : problématique fiscale, traçabilité, qualité, étiquetage, cotisations MSA, contrôles...



# LES ORIENTATIONS PARTAGEES DU CONTRAT DE FILIÈRE APICOLE

Afin de répondre aux enjeux de la filière apicole en Savoie, le Groupement des Apiculteurs Professionnels des Savoie, la chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc et le Département de la Savoie partagent les orientations stratégiques suivantes au service d'une alimentation locale et d'un environnement préservé :

1

● **S'adapter au changement climatique.** Le climat en Savoie se réchauffe plus vite qu'en moyenne française avec +1,8°C sur 2011-2020 par rapport à la période 1961-1990 contre +1,6°C en France. Entre 2018 et 2023, 5 années sur 6 ont connu des épisodes météorologiques sévères qui ont impacté la production agricole et dégradé les revenus des agriculteurs touchés : grêle, tempête, sécheresse, canicule, inondation. Face à cette situation, il s'agit de permettre aux producteurs d'innover et s'adapter que ce soit en matière d'équipements, d'infrastructures ou de pratiques agricoles.

2

● **Renforcer la pérennité des exploitations pour assurer leur transmission et leur renouvellement.** Les revenus agricoles sur les Savoie sont très divers selon les filières et exploitations agricoles comme à l'échelle nationale. En Savoie, les revenus dégagés sont corrects comparativement à d'autres régions de montagne. Ceci s'explique essentiellement par les démarches engagées sur les produits sous signe de qualité depuis plusieurs décennies, notamment pour la production fromagère qui se traduit par un prix du lait plus de 50% supérieur à la moyenne nationale. Dans d'autres filières comme le maraichage, les créations d'exploitations sont en très forte augmentation, mais leur pérennité paraît fragile avec les cessations d'activité constatées à moins de 5 ans pour certaines. A l'instar des grandes tendances observées à l'échelle nationale, les enjeux en matière de renouvellement des générations sont très importants avec de l'ordre de 50% des exploitations amenées à changer de main dans les 10 ans à venir. Que ce soit pour les filières structurées ou émergentes, l'enjeu est de favoriser les démarches collectives, le soutien à la qualité des productions notamment à travers le soutien aux organismes professionnels agricoles et l'accompagnement des situations agricoles les plus fragiles.

3

● **Favoriser des pratiques respectueuses de l'environnement : biodiversité, eau, atténuer le changement climatique...** La préoccupation environnementale n'est pas nouvelle : les cahiers des charges des productions AOP et IGP fromagères ont par exemple prôné une agriculture respectueuse de l'environnement et ce depuis beaucoup plus longtemps que dans de nombreuses régions. Toutefois, l'agriculture savoyarde fait face à de nouveaux défis telles que la préservation de la ressource en eau ou la limitation de sa contribution au changement climatique à travers ses pratiques. Il s'agira d'accompagner ces évolutions.

4

● **Contribuer à l'approvisionnement en restauration hors domicile et circuits de proximité.** La vente directe s'est développée depuis de nombreuses années sur le territoire de la Savoie (au 2ème rang des circuits courts en Auvergne Rhône-Alpes - recensement général agricole 2020), notamment à travers les magasins de coopératives puis les magasins de producteurs, soutenue dans le cadre des aides du Département. Le Département a lancé en 2018 une démarche beaucoup plus large de politique alimentaire territoriale labellisée par l'Etat en 2021. L'un des enjeux sera de poursuivre la structuration des filières répondant aux besoins des consommateurs locaux notamment en matière de restauration hors domicile.

5

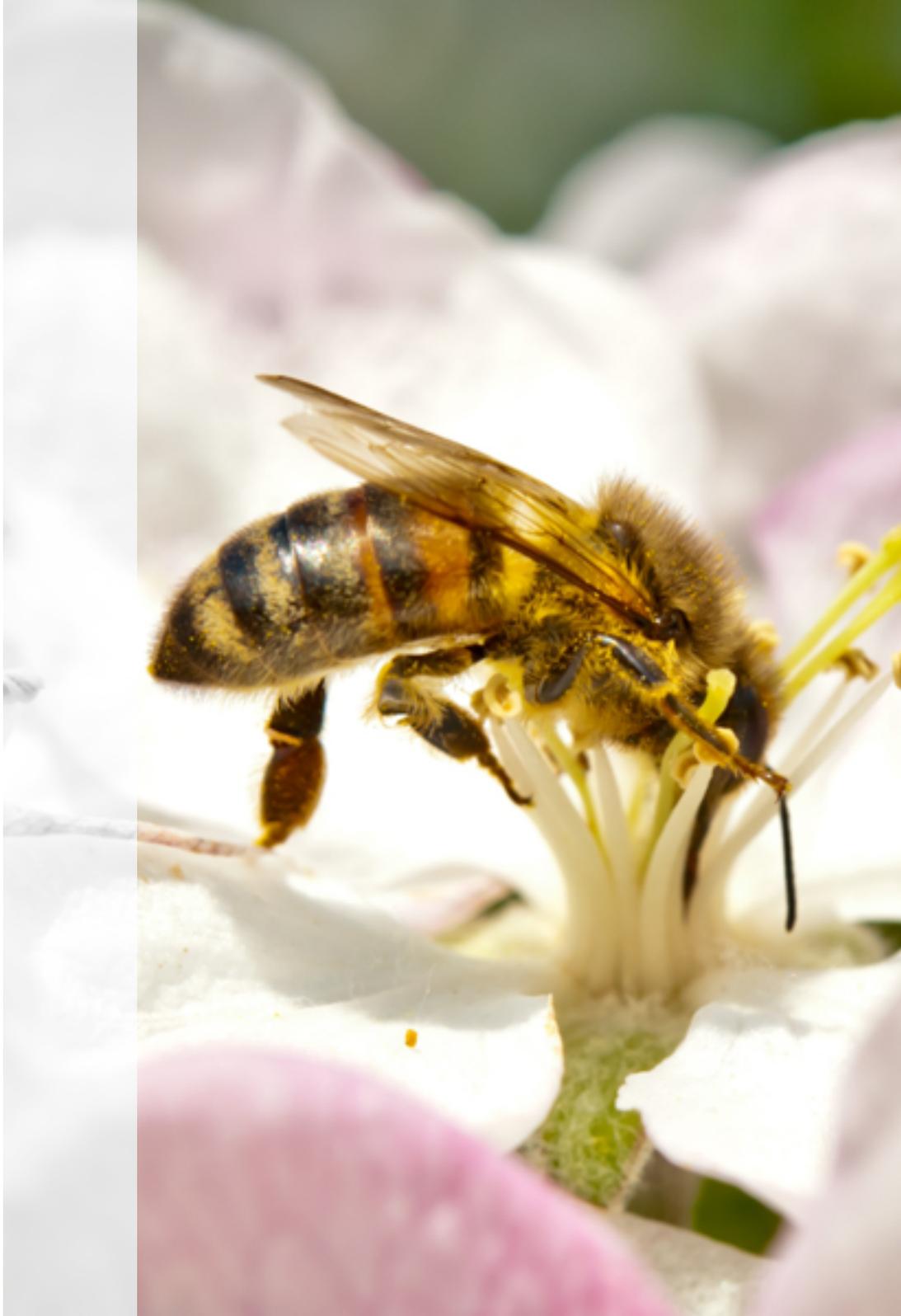
● **Concourir à la qualité des produits et la compétitivité des filières par l'amélioration des conditions sanitaires et de travail : volet production / volet transformation.** Le Département a accompagné depuis de nombreuses années la modernisation des outils de production et de transformation. Les organismes agricoles, de développement ou de recherche-développement et les outils au service de l'agriculture (notamment le laboratoire départemental d'analyses vétérinaires pour la politique de santé animale) sont des atouts essentiels pour s'adapter aux enjeux de demain. Il s'agit de poursuivre cette politique en mettant en avant en particulier les démarches collectives, qui sont l'une des spécificités et forces essentielles de l'agriculture savoyarde.

6

● **Améliorer et maîtriser le foncier agricole et pastoral.** La question foncière sur les espaces agricoles et pastoraux est particulièrement importante en Savoie. Du fait des contraintes liées au relief, les espaces de vallée et de plaine sont particulièrement convoités pour le développement de l'habitat, de l'activité économique et des infrastructures. C'est également le cas dans certaines zones touristiques de montagne. L'accès au foncier est dans certaines situations un obstacle à l'installation, au renouvellement des générations et à l'émergence de nouvelles formes d'agriculture. Par ailleurs, les espaces pastoraux demeurent des espaces emblématiques de la Savoie, lieux d'activité qui reste fragile. Il convient d'accompagner leur évolution en prenant en compte le caractère collectif de l'usage de ces espaces.

7

● **Sensibiliser et impliquer le public sur les questions agricoles et alimentaires.** L'enjeu est de faire connaître les produits agricoles de la Savoie pour soutenir leur consommation que ce soit auprès des habitants locaux ou des touristes, en dépit des différences de structuration des filières. Au-delà, un des enjeux est bien de mieux faire connaître l'activité agricole et ses spécificités auprès du grand public.





# LES ACTEURS DE LA FILIÈRE

## ACTEURS SIGNATAIRES DU CONTRAT DE FILIÈRE

A cet effet, les signataires du contrat de filière apiculture contribueront chacun dans le respect de ses compétences à la déclinaison de ces orientations stratégiques.

### ● Le Groupement des Apiculteurs Professionnels des Savoie - GAPS

Le Groupement des Apiculteurs Professionnels des Savoie est un syndicat administré et composé d'apiculteurs ayant été, étant et projetant d'être des chefs d'exploitation en apiculture. Le collectif a plusieurs buts dont ceux de défendre la profession, de la promouvoir, d'organiser des actions environnementales au profit des insectes pollinisateurs et de se regrouper pour mieux se connaître, échanger et partager sur ce métier passion.

### ● La Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc

Les chambres d'agriculture représentent l'intérêt général de la profession agricole. Elles accompagnent le développement et l'économie de

l'agriculture et de la forêt. Leurs missions sont inscrites au code rural. Forte de cet ancrage historique et légal, la chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc est devenue chambre interdépartementale en 2013. Elle est résolument tournée vers l'avenir et actrice de dynamiques territoriales durables et solidaires. Actrice majeure dans le paysage de l'agriculture durable, bio et haute valeur environnementale (HVE), la chambre d'agriculture de Savoie Mont-Blanc joue un rôle essentiel en promouvant des pratiques respectueuses de l'environnement et en soutenant les agriculteurs dans leur transition vers des méthodes de production plus durables.

Elle agit sur les dimensions humaines, économiques, techniques, environnementales et sociétales. Présente sur les territoires et dans les filières, la chambre d'agriculture contribue avec force et légitimité au développement des spécificités de l'agriculture des Savoie, en traitant notamment de la cohérence entre l'exploitation et les alpages, ces derniers étant la continuité naturelle de l'exploitation.

Trois missions sont confiées à la Chambre d'agriculture :

- Représentations et propositions : organisation professionnelle représentative, la chambre d'agriculture émet des avis sur demande de l'Etat, des collectivités territoriales.
- Organisme de développement, la chambre d'agriculture réalise des actions d'intérêt général relevant de son champ de compétences. Elle initie ou participe à des projets collectifs aux côtés de nombreux partenaires locaux. Par ses actions, elle permet à l'agriculture de prendre toute sa place sur les territoires et de mieux répondre aux attentes sociétales.
- Conseils & Services : le rôle d'intervention attribué aux chambres d'agriculture leur permet d'apporter des services dans le domaine concurrentiel. Dotée de compétences multiples et spécialisées, la chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc propose ses services aux agriculteurs, groupements, filières et aux collectivités.

### ● Le Département de la Savoie : pour une filière apicole actrice de son territoire

Dans le cadre de sa nouvelle politique agricole, le Département de la Savoie a pour volonté de soutenir les filières selon les orientations



© ADA-Aura

stratégiques définies précédemment. A cet effet, dans le respect de ses compétences et dans la limite de ses moyens budgétaires, il soutiendra la filière apicole selon les trois types de soutien suivants :

► **Soutien en fonctionnement principalement en faveur des organismes agricoles ou forestiers, et du soutien à l'expérimentation ;**

► **Cofinancement des projets d'investissement ou actions relevant des dispositifs du Plan Stratégique National en complément du FEADER et de la Région ;**

► **Soutien aux entreprises, structures et collectivités principalement en investissement sur des dispositifs propres au Département en fonction des besoins spécifiques du territoire.**

**PLUS  
D'INFORMATIONS  
EN ANNEXES  
1, 2, ET 3**

Le soutien du Département aux filières agricoles intervient également à travers son laboratoire départemental d'analyses vétérinaires (LDAV73), outil de proximité à disposition des éleveurs pour la maîtrise sanitaire de leurs élevages. A compter de 2024, l'activité du LDAV73 sera confortée avec :

la prise en charge des analyses de prophylaxie (réalisées en 2022 et 2023 au laboratoire d'analyses vétérinaires de l'Isère) pour conserver les agréments du Ministère de l'Agriculture ;

la réalisation du dépistage d'une maladie d'élevage sur chaque veau né, analyse réalisée auparavant au Laboratoire d'analyses biologiques et alimentaires (LIDAL) en Haute Savoie.

► Les actions du Département en matière agricole doivent également contribuer aux objectifs fixés par le Département dans son plan climat adopté fin 2023.

► Ces soutiens détaillés en annexes s'inscrivent en cohérence ou en complément des politiques régionales développées dans le Plan Stratégique National (PSN), le plan de filière du Conseil régional, voire des soutiens de France Agrimer.









## LES AUTRES ACTEURS IMPLIQUÉS DANS LE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE (suite)

### • Le Syndicat Rucher des Allobroges

Le syndicat a plus de 2 000 membres principalement amateurs, il représente environ 20 000 ruches.

Il est organisé en 16 sections couvrant l'ensemble du département. Il contribue au développement de l'apiculture.

Depuis 2024, il contribue à l'opération cultures dérobées souhaitée par le Département.

### • Le centre d'études techniques apicoles de Savoie - CETA de Savoie

L'association du CETA de Savoie a été créée en 1997 et est gérée par de nombreux-ses apiculteurs-trices bénévoles passionnés-es. Elle est le conservatoire de l'abeille noire de Savoie, membre de la FEDCAN (Fédération Européenne des Conservatoires de l'Abeille Noire). Elle rassemble plus de 150 adhérents-membres et plusieurs ruchers écoles sur l'ensemble du département. Le CETA possède un site d'activité de sélection de l'abeille noire et une station de fécondation dans la vallée des Belleville. L'association opère également sur trois autres sites en Savoie : les communes d'Aigue-Blanche/La Léchère, Grand Maison et sur la commune d'Ecole en Bauges. Le CETA poursuit un programme de restauration de l'abeille noire locale développé dans le Parc de la Vanoise, dès les années 1970.

### • Le groupement de défense sanitaire des abeilles (GDSA)

Créé en 1963, le GDSA a pour buts d'améliorer l'état sanitaire des abeilles, de vulgariser l'apiculture dans le département. Il comprend 1 915 adhérents principalement amateurs.

### • L'association l'Apiculteur Savoyard

L'association contribue à l'organisation et au développement de l'apiculture en Savoie. Elle a plus de 160 adhérents.

### • L'association pour le développement de l'agriculture biologique - ADABIO

Association créée en 1984, l'Adabio soutient et accompagne au quotidien les producteurs et productrices bio et conventionnels, les collectivités locales et les citoyen.nes pour une agriculture biologique de proximité et équitable. Forte de plus de près de 350

adhérents dans tous les domaines de production et de 14 salariés, l'Adabio rayonne sur 4 départements à savoir la Savoie, la Haute-Savoie, l'Isère et l'Ain.

L'Adabio s'attache à développer, pérenniser et promouvoir l'agriculture biologique à travers 3 axes :

- Promouvoir le modèle de l'agriculture biologique (sensibilisation, communication, plaidoyer) ;
- Accompagner les producteurs.rices vers une agriculture bio viable et résiliente (accompagnement technique individuel et collectif, formations techniques, expérimentations sur parcelles, structuration de circuits court et de filières bio de proximité...) ;
- Contribuer à la transition agricole et alimentaire des territoires (diagnostic territorial, définition d'un plan d'action autour de l'agriculture biologique, introduction de produits bio dans la restauration collective...).

Par ses actions, l'Adabio participe à la protection des ressources (eau, sol, air), au maintien de la biodiversité et à la prévention en termes de santé publique. Elle contribue à tisser des liens sociaux et économiques durables et porteurs de sens sur les territoires.

### • La Fédération départementale des coopératives d'utilisation du matériel en commun - FDCUMA

La FDCUMA accompagne les porteurs et porteuses de projets dans la réflexion collective et la création de CUMA pour la mutualisation de moyens de productions (matériels, bâtiments, main d'œuvre) au bénéfice de leurs exploitations. Elle met également en lien ces dernières avec des CUMA déjà existantes pour favoriser la mutualisation, le lien social et les échanges de pratiques. La FDCUMA accompagne les 40 CUMA du département dans leurs projets (projets d'investissements, appui technique, relations humaines dans le groupe, administratif...), notamment au travers :

- la formation des adhérent-es de CUMA et des agriculteur-trices de Savoie (conduite économique, banc d'essai, fonctionnement CUMA...);

- la communication interne et externe au réseau : promotion du modèle collectif et solidaire CUMA ;
- la sensibilisation au modèle CUMA des stagiaires en centres de formations agricoles ;
- l'accompagnement vers les changements de pratiques, transition agroécologique et évolution des systèmes, via l'approche collective ;
- l'organisation d'événements (« journées techniques ») mettant en œuvre des démonstrations, essais, expertises techniques.





## ÉVALUATION - DURÉE

Un bilan annuel de la mise en œuvre du contrat de filière apiculture en Savoie sera établi et partagé avec les acteurs de la filière.

Le contrat est conclu pour la période 2024-2027 pour s'aligner à la période de programmation du plan stratégique national. Il pourra être prorogé.

Le présent contrat et ses annexes pourront faire l'objet d'avenants au regard de l'évolution du contexte et des besoins.



**Adopté le 21 juin 2024**

Le Président du Conseil  
Départemental de la Savoie,  
**Hervé GAYMARD**



Le Président de la Chambre  
d'agriculture Savoie Mont-Blanc,  
**Cédric LABORET**



Le Président du Groupement  
des Apiculteurs Professionnels des Savoie,  
**Anthony MERCIER**



# CONTRAT DE FILIÈRE APICULTURE

SOUTIENS DU DEPARTEMENT DE LA SAVOIE AUX ORGANISMES PROFESSIONNELS

	<b>Orientations</b>	<b>Types d'actions</b>	<b>Bénéficiaires</b>	<b>Taux / Forfait</b>	<b>Fonctionnement / Investissement</b>	<b>Modalités *</b>
<b>1</b>	S'adapter au changement climatique	Accompagnement technique filière pour adaptation pratique / changement climatique, environnement...	Organismes professionnels		Fonctionnement	
		Lutte contre le frelon asiatique	Organismes professionnels	max 80 % de la dépense	Fonctionnement/ Investissement	
<b>2</b>	Renforcer la pérennité des exploitations pour assurer leur transmission et leur renouvellement	Actions de défense du monde agricole	Syndicats agricoles	max 80 % de la dépense	Fonctionnement	
		Accompagnement des agriculteurs en difficultés	Organismes professionnels	max 80 % de la dépense	Fonctionnement	
		Prospective - diagnostics filière	Organismes professionnels	max 80 % de la dépense	Fonctionnement	
<b>3</b>	Favoriser des pratiques respectueuses de l'environnement : biodiversité, eau...	Accompagnement à la mise en place de cultures dérobées	Organismes professionnels	max 80 % de la dépense	Fonctionnement	
		Favoriser l'implantation de haies mellifères (catalogue essences) et sensibilisation des collectivités locales	Organismes professionnels	max 80 % de la dépense	Fonctionnement	
		Favoriser le fleurissement en espèces mellifères bord de route et friches (catalogue essences) et sensibilisation des collectivités locales	Organismes professionnels	max 80 % de la dépense	Fonctionnement	
		Développement et pérennisation des pratiques en agriculture biologique	Organismes professionnels	max 80 % de la dépense	Fonctionnement	

\* Tous financeurs confondus. Pour les organismes bidépartementaux, le taux d'aide pourra être proratisé

4

5

7

Orientations	Types d'actions	Bénéficiaires	Taux / Forfait *	Fonctionnement / Investissement	Modalités
Contribuer à l'approvisionnement en restauration hors domicile et circuits de proximité	Etudes - expérimentations en faveur des filières locales et circuits courts	Organismes professionnels		Fonctionnement	
Concourir à la qualité des produits et la compétitivité des filières par l'amélioration des conditions sanitaires et de travail : volet production	Accompagnement collectif à la gestion des maladies de l'abeille et la lutte contre le frelon asiatique	GDS		Fonctionnement/ Investissement	
	Préservation des races locales : abeille noire	Organismes professionnels		Fonctionnement	
Sensibiliser le public sur les questions agricoles et alimentaires	Manifestations de portée locale, départementale, régionale, nationale	Organismes professionnels (organisateur de la manifestation)	barème forfaitaire - max 80 % de la dépense	Fonctionnement	

## CONTRAT DE FILIÈRE APICULTURE

SOUTIENS DU DEPARTEMENT DE LA SAVOIE AUX INVESTISSEMENTS OU ACTIONS RELEVANT DU PLAN STRATEGIQUE NATIONAL (FEADER) EN TANT QUE COFINANCEUR

Dans les dispositifs FEADER, le Département de la Savoie finance a minima 30 % de la part nationale

Orientations	Dispositifs	Types d'actions	Bénéficiaires	Taux / Forfait	Fonctionnement / Investissement	Modalités *
3 Favoriser des pratiques respectueuses de l'environnement : biodiversité, eau...	Investir dans les productions végétales (mesure 202 du PSN)	Elaboration d'un projet partenarial, animation, investissements de plantation d'arbres ou de haies	<b>Voir modalités dans le contrat thématique FONCIER</b>			
5 Concourir à la qualité des produits et la compétitivité des filières par l'amélioration des conditions sanitaires et de travail : volet production	Investir en collectif d'agriculteurs (Mesure 204 du PSN)	Investissements mobiliers et immobiliers pour la production agricole portés par des collectifs d'agriculteurs	CUMA, GIEE, groupes 30 000, réseau DEPHY	Taux 30 % à 45 %	Investissement	Dépenses > 5 000 euros Plafonds 350 000 euros sur la programmation
Concourir à la qualité des produits et la compétitivité des filières par l'amélioration des conditions sanitaires et de travail : volet transformation	Transformer et valoriser mes productions agricoles (mesure 302 du PSN)	Investir individuellement ou collectivement dans la transformation, le conditionnement, le stockage de produits agricoles et/ou de commercialisation de produits agricoles ou transformés	Exploitations agricoles, collectivités	Taux 35 %	Investissement	Dépenses 5 000 euros à 150 000 euros

\* Les modalités correspondent aux critères des dispositifs FEADER en vigueur. Mise à jour juin 2024.

# CONTRAT DE FILIÈRE APICULTURE

SOUTIENS DU DEPARTEMENT DE LA SAVOIE AUX INVESTISSEMENTS OU ACTIONS SUR SES PROPRES DISPOSITIFS POUR REpondre AUX BESOINS SPECIFIQUES DU TERRITOIRE

Orientations	Dispositifs	Types d'actions	Bénéficiaires	Taux / Forfait	Fonctionnement / Investissement	Modalités *
1 S'adapter au changement climatique	Accompagner les exploitations vis-à-vis des aléas climatiques	Soutien exceptionnel	Exploitants agricoles	forfait à définir	Fonctionnement	En articulation avec calamités agricoles et régime assurantiel.
	Autres investissements spécifiques	Abreuvoirs	Exploitants agricoles	Taux 15 % + 5 enjeux climatique + 5 % signe de qualité + 5 % engagement dans un collectif	Investissement	modalités < seuil aide maintien cheptel
2 Renforcer la pérennité des exploitations pour assurer leur transmission et leur renouvellement	Accompagnement des agriculteurs en situation fragile	Soutien exceptionnel	Syndicats agricoles	max 80 % de la dépense	Investissement	En lien avec le dispositif Réagir des Savoie
5 Concourir à la qualité des produits et la compétitivité des filières par l'amélioration des conditions sanitaires et de travail : volet production	Investir en collectif d'agriculteurs	Investissements mobiliers et immobiliers pour la production agricole portés par des collectifs d'agriculteurs	CUMA, GIEE, groupes 30000, réseau DEPHY	Taux 30 % + 5 % engagement dans un collectif	Investissement	Modalités mesures 204 PSN **
5 Concourir à la qualité des produits et la compétitivité des filières par l'amélioration des conditions sanitaires et de travail : volet transformation	Transformer et valoriser mes productions agricoles	Investir individuellement ou collectivement dans la transformation, le conditionnement, le stockage de produits agricoles et/ou de commercialisation de produits agricoles ou transformés	Exploitants agricoles, collectivités	Taux 15 % + 5 % signe de qualité + 5 % engagement dans un collectif	Investissement	Modalités mesure 302 PSN avec dépenses < 5 000 euros **

\* Les seuils de dépenses correspondent aux seuils des dispositifs FEADER. Mise à jour juin 2024

Des priorités par type d'aide ou de filière pourront être définies en fonction de la disponibilité budgétaire

Cumul plan de filière Région, aides FranceAgriMer,... possible si précisé dans plan de financement et dans la limite des taux maximum d'aides publiques

\*\* Intervention possible pour les dossiers non sélectionnés dans le FEADER au regard des enveloppes budgétaires ou non éligibles au FEADER sur des critères techniques : dispositions et modalités au cas par cas

Intervention possible pour des dossiers emblématiques en complément de l'aide du FEADER : critères et modalités au cas par cas

## CONTRAT DE FILIERE APICULTURE

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

#### MODALITES DE DEPOT - INSTRUCTION

##### Dépôt :

Les dossiers concernant un soutien propre du Département (cf ANNEXES 1 et 3) seront déposés auprès du Département, imprimés disponibles sur le site **savoie.fr**.

Le dossier est à adresser par mail au Département, unité agriculture, alimentation, forêt : **aides-departement73-agriculture-foret@savoie.fr**

Si le demandeur a déjà déposé un dossier auprès du Département, le précédent dossier doit être soldé ou demande de solde déposée pour pouvoir déposer un nouveau dossier.

Les dossiers relevant d'une mesure du PSN-FEADER (cf ANNEXE 2) seront déposés sur le portail des aides de la Région Auvergne Rhône-Alpes : **aides.auvergnerhonealpes.fr**

##### Conditions d'éligibilité :

Les exploitants doivent être adhérents à la Mutualité Sociale Agricole à titre principal ou secondaire.

Seuls les matériels neufs sont éligibles. Afin de favoriser une approche globale au niveau de l'exploitation, aucun projet sollicitant une aide inférieure à 500 € ne sera retenu.

##### Instruction :

Ce dossier a été établi dans un double objectif de transparence et de traçabilité des fonds publics. Il peut donner lieu à des échanges, demandes de compléments et/ou contrôles à la discrétion du Département.

Suite au dépôt du dossier, sous réserve qu'il soit complet, la demande de subvention sera instruite par les services du Département puis présentée à l'Assemblée Départementale.

Chaque bénéficiaire recevra une notification de décision individuelle ou convention à retourner signée si l'aide est > 23 000 € indiquant l'objet de la subvention, le montant accordé, les modalités de calcul et de versement et en fonction de la somme accordée, les obligations d'information et de communication liées à la visibilité du soutien du Département.

## MODALITES DE VERSEMENT

### **Versement (dispositifs FEADER) :**

Les paiements de ces aides sont gérés par la Région Auvergne Rhône-Alpes.

### **Versement (hors dispositifs FEADER) :**

Le bénéficiaire devra faire parvenir une demande de paiement au service gestionnaire : **aides-departement73-agriculture-foret@savoie.fr**, accompagnée de pièces justificatives mentionnées dans la décision.

Pour les aides aux investissements : le règlement de cette subvention pourra faire l'objet de deux acomptes et un solde, au fur et à mesure de l'exécution de l'opération.

Le montant de la dépense éligible retenue, constitue une donnée prévisionnelle maximale. Dans l'hypothèse où la dépense réelle, au vu des pièces justificatives, serait inférieure à cette dépense prévisionnelle, le montant effectif de la subvention sera réduit au prorata du montant réalisé.

Le non achèvement de l'action, dans un délai de trois ans à compter de la date de notification entraînera l'annulation de plein droit du versement du solde de la subvention allouée.

Pour les aides au fonctionnement : le règlement de cette subvention interviendra en une seule fois à la notification de l'aide pour les aides  $\leq 5000$  € (justificatifs à transmettre au plus tard le 30 juin n+1), pour les aides  $> 5000$  €, le règlement interviendra en deux fois, 80 % à la notification de l'aide et 20 % à réception des justificatifs de réalisation de l'opération dont bilan qualitatif. Pour les manifestations, le règlement interviendra en une seule fois à réception du bilan de la manifestation et des justificatifs.

Le non achèvement de l'action, dans un délai d'un an à compter de la date de notification entraînera l'annulation de plein droit du versement du solde de la subvention allouée.

## CONTACTS

Direction des politiques territoriales - Service Affaires agricoles et européennes

**Chargé de mission : jean-claude.pepin@savoie.fr**

**Suivi administratif : aides-departement73-agriculture-foret@savoie.fr**



# CONTRAT DE FILIERE APICULTURE

## GLOSSAIRE

### GLOSSAIRE

**ADABIO** : Association de développement de l'agriculture biologique

**APS** : Assemblée des Pays de Savoie

**AURA** : Auvergne Rhône-Alpes

**CETA** : Centre d'études techniques apicoles

**CUMA** : Coopérative d'utilisation du matériel agricole

**FADEGA** : Fonds d'aide départementale pour l'équipement des groupements d'agriculteurs

**FEDCAN** : Fédération européenne des conservatoires de l'abeille noire

**FDCUMA** : Fédération départementale des coopératives d'utilisation du matériel agricole

**FEADER** : Fonds européen agricole pour le développement rural

**FFRGDS** : Fédération régionale des groupements de défense sanitaire

**GAPS** : Groupement de défense sanitaire - section apicole

**GDS** : Groupement de défense sanitaire

**GDSA** : Groupement de défense sanitaire - section apicole

**HVE** : Haute valeur environnementale

**IAA** : Industrie agroalimentaire

**IFOAM** : Fédération internationale des acteurs de l'agriculture biologique

**MSA** : Mutualité sociale agricole

**OVS** : Organisme à vocation sanitaire

**PAT** : Projet alimentaire territorial

**PEPS** : Plan espaces, paysages de Savoie

**PPAM** : Plantes à parfum aromatiques et médicinales

**PME** : Petites et moyennes entreprises

**PSN** : Plan stratégique national

**RHD** : Restauration hors domicile

**SCIC** : Société coopérative d'intérêt collectif

**SFS** : Syndicat des fruits de Savoie

**SLD** : Stratégie locale de développement

**SRDEII** : Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation

**TVA** : Taxe sur la valeur ajoutée





  
**SAVOIE**  
LE DÉPARTEMENT

savoie.fr

